

Les PME Algériennes et la Mise à Niveau

Hamadache Chahira
Maître Assistante
Université Blida 2

Résumé

La mise à niveau est un programme continu destiné aux PME et quivise un ensemble d'objectifs stratégiques axés sur la compétitivité, l'amélioration du système d'organisation, du mode de gestion et de production.

L'État algérien a dégagé d'énormes moyens financiers et mis en place un cadre juridique commode pour assurer le succès de la MAN. Cet appui s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale et stratégique visant l'émergence d'entreprises privées productrices de richesses et exportatrices de produits vers les marchés extérieurs.

En dépit des lacunes enregistrées, de nombreux acteurs économiques nationaux estiment que la MAN demeure un programme ambitieux et une opportunité qu'il convient d'exploiter afin de permettre à l'entreprise algérienne de rattraper les retards importants qu'elle accuse et de mieux se préparer à la concurrence imposée par des entreprises étrangères qualifiées et performantes.

ملخص

يندرج برنامج إعادة تأهيل المؤسسات الصغيرة و المتوسطة ضمن مسار متواصل يهدف إلى تحقيق مجموعة من الأهداف الإستراتيجية تتمحور حول التنافسية و تحسين أداء النظام المعمول به و نمط التسيير و الإنتاج داخل المؤسسة.

بغية نجاح سياسة إعادة تأهيل المؤسسات الصغيرة و المتوسطة قامت الدولة الجزائرية بتخصيص موارد مالية معتبرة و بوضع إطار قانوني ملائم لذلك. يصب هذا الدعم في سياق مقارنة شاملة و إستراتيجية الغرض منها بروز مؤسسات خاصة منتجة للثروة و مصدرة للمنتجات نحو الأسواق الخارجية.

رغم النقائص المسجلة، يفضل العديد من المتعاملين الاقتصاديين الجزائريين التمسك ببرنامج إعادة التأهيل و يرون فيه عمل طموح و فرصة أمام المؤسسات التي عليها استغلاله لاستدراك التأخر المسجل و التحضير الجيد لمنطق المنافسة الحادة المفروضة من طرف المؤسسات الأجنبية لما تتميز به من كفاءة عالية و قدرة على التفوق.

Introduction

Les réformes économiques sont à l'origine de l'émergence des Petites et Moyennes Entreprises en Algérie qui négocie toujours son accession à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et s'est engagée dans la vague du régionalisme en signant en 2002 un accord de libre-échange avec l'UE dans le cadre du processus des accords de partenariat euro-méditerranéen, lancé à Barcelone en 1995.

En dépit des difficultés rencontrées dues, notamment, à la bureaucratie et aux différentes contraintes du marché local et international, les PME algériennes sont devenues un acteur et un interlocuteur essentiel dans le paysage économique national. Leur contribution à la mise en place d'une nouvelle économie nationale compétitive est vivement sollicitée par les pouvoirs publics qui affichent une forte volonté de sortir de l'économie de rente pétrolière, caractéristique majeure de l'économie algérienne, et d'aller vers une nouvelle économie compétitive et diversifiée.

Cette priorité s'impose davantage dans la conjoncture actuelle marquée par la baisse drastique du prix de baril du pétrole et l'apparition des craintes d'une nouvelle crise économique et sociale. La chute des revenus de l'État en devise a ouvert, à nouveau, le débat sur les capacités du pays à faire face aux défis majeurs engendrés par une telle situation et surtout sur les politiques à adopter pour développer une nouvelle économie productive et exportatrice de biens et de services, associant le secteur privé et le secteur public.

L'État algérien semble être encouragé par les expériences vécues par d'autres pays émergents dépourvus de ressources naturelles ou pétrolières et qui ont connu un développement économique accéléré grâce, entre autres, aux performances réalisées par les petites et moyennes entreprises, notamment, privées, opérant dans les secteurs du tourisme, de l'agro-alimentaire, des nouvelles technologies, de la finance, du textile..etc.

A cet égard, « les statistiques récentes étalent que les PME représentent plus de 90% des entreprises dans le monde et contribuent à la création de 50% à 60% d'emplois »(Lekhal Mounir, Revue ATOUT PME, n°2/ 2015, p.36).

Dans le contexte actuel, il est évident de donner une importance particulière aux PME afin d'atteindre cet objectif stratégique et réussir cette transition économique à laquelle aspirent les autorités algériennes pour la diversification des ressources en devise et apporter des solutions concrètes aux problèmes existants comme le chômage.

Sur ce dernier point, les spécialistes estiment que les PME, particulièrement, les petites entreprises, en raison de leur flexibilité et de leur taille réduite, constituent une importante source de création d'emplois. (Dr. Iman Benziane et Ouafia Tedjani, , n° 05/juin 2009, p.49).

Nous allons évoquer, dans cette analyse synthétique, la politique de mise à niveau des PME en Algérie, conçue par les pouvoirs publics à travers les différents programmes élaborés depuis la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne en 2002 pour atteindre certains objectifs stratégiques à même de permettre d'améliorer la compétitivité de l'entreprise, conformément aux exigences du libre-échange et de renforcer ses capacités en matière de production, de croissance, de compétitivité et de pénétration des marchés extérieurs.

Il est entendu que les accords à caractère économique et commercial signés entre l'Algérie et les partenaires étrangers ont un impact certain sur l'entreprise algérienne mais aussi sur l'économie du pays en général.

Cette étude a pour ambition de répondre à une problématique qui s'articule autour des trois questions suivantes:

Quels sont les fondements et les caractéristiques de la politique de mise à niveau des PME appliquée par l'Algérie ?

Quels sont les objectifs visés par les pouvoirs publics algériens dans le cadre du programme de mise à niveau des PME ?

Comment expliquer les résultats obtenus jugés faibles en dépit des moyens financiers importants engagés par l'État algérien au profit de ce programme ambitieux?

I- Définition et état des lieux des PME en Algérie

Le concept de la PME a évolué conjointement aux changements qu'a connus l'économie nationale. Leur nombre a augmenté mais leur contribution en termes de croissance et de création d'emploi reste limitée.

1-2. Définition :

Les critères définissant les petites et moyennes entreprises se différent selon les pays, mais la majorité des spécialistes considèrent que celles-ci sont des entreprises dont le nombre de salariés est compris entre 05 et 250. En France, le deuxième critère utilisé est celui du chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros.

L'Algérie a opté pour une définition similaire qui a été développée dans la Charte Mondiale de la PME qu'elle a paraphé. Selon la loi 18-01 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion des PME, ce modèle d'entreprise s'articule autour des critères suivants :

- production de biens et de services ;
- nombre des salariés situant entre 01 et 250 personnes ;
- chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 02 milliards de dinars.
- bilan annuel n'excédant pas 500 millions de Dinars;
- respect des critères d'indépendance.

Tableau n°1 : Classification des petites et moyennes entreprises algérienneselon la loi 18-01 du 12 décembre 2001.

Entreprise / Critères	Effectifs	Chiffre d'affaires	Bilan annuel
Moyenne	50 à 250	200 millions à 2 milliards DA	100 à 500 millions DA
Petite	10 à 49	Inférieur à 200 millions DA	Inférieur à 100 millions DA
Très petite (TPE) ou micro-entreprise	1 à 9	Inférieur à 20 millions DA	Inférieur à 10 millions DA

Source : J.O, n°77, 15/12/2001 les articles 4 ; 5 et 6 de la loi 01-18.

D'autres types d'entreprises ont été exclus de cette définition telle que les agences immobilières et les sociétés d'import-export.

Toutefois, des spécialistes tentent d'apporter une définition précise à la notion PME et soulignent que l'Algérie applique la définition retenue par l'Union Européenne fondée sur trois (03) critères : les effectifs, le chiffre d'affaires et l'indépendance de l'entreprise.(Bouira Nora et BenmessaoudKhadidja,2012-2013, p.22).

La deuxième définition la plus récente est apparue dans la loi n°17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise. Celle-ci a apporté quelques modifications aux critères définissant la petite et moyenne entreprise notamment concernant le chiffre d'affaires qui a été revu à la hausse.

Tableau n°2: Classification des petites et moyennes entreprises algériennes selon la loi 17-02 du 10 janvier 2017.

Entreprise / Critères	Effectifs	Chiffre d'affaires	Bilan annuel
Moyenne	50 à 250	400 millions à 4 milliards DA	200 à 1 milliards DA
Petite	10 à 49	Inférieur à 400 millions DA	Inférieur à 200 millions DA
Très petite (TPE) ou micro-entreprise	1 à 9	Inférieur à 40 millions DA	Inférieur à 20 millions DA

Source : J.O, n°2, du 11/01/2017 les articles 5, 8, 9 et 10 de la loi 17-02.

Selon le Ministre de l'Industrie et des mines, M. Abdesselam Bouchouareb les causes de la révision de la loi 01-18 est due aux changements économiques et financiers profonds en cours sur le plan national et international et le soutien du secteur de la PME étant devenu une priorité pour les pouvoirs publics en vue de diversifier l'économie et de réaliser la stabilité sociale.

Pour cela, La nouvelle loi vient adapter la définition de PME à la donne économique actuelle, par l'actualisation des seuils des chiffres d'affaires, qui ont été relevés, selon le texte, à 4 milliard de DA(contre 2 milliards actuellement). [http://www.mdipi.gov.dz/?Le-conseil-de-la-Nation-adopte-la loi d'orientation pour la promotion de la PME](http://www.mdipi.gov.dz/?Le-conseil-de-la-Nation-adopte-la-loi-d'orientation-pour-la-promotion-de-la-PME)). 03/03/2017.

Aussi, elle prévoit, également, une série de mesures d'aide et de soutien au profit des PME en matière de sauvetage et de reprise des activités des PME viable en difficultés.

Elle évoque pour la première fois des facilités au profit des PME pour l'accès au foncier. Un fonds d'amorçage pour encourager la création de start-up innovantes sera mis en place, destiné à financer les frais préalables devant permettre la conception du produit prototype.

2-2.État des lieux des PME en Algérie :

Selon les données statistiques du Ministère de l'Industrie et des Mines, le nombre des PME en Algérie, arrêté au 31/12/2015, s'élève à 934 569 entités dont la majorité est constituée d'entreprises privées de très petite taille (TPE) qui emploient moins de 10 salariés. Cette catégorie domine le tissu économique, alors que les petites et moyennes entreprises représentent moins de 03% du nombre global cité supra.

Une des caractéristiques importantes à souligner est le nombre important des PME privées, qui s'élèvent à 934037, exerçant essentiellement dans les secteurs des services (précisément le transport), l'artisanat et le BTPH. A cet égard, de nombreux spécialistes mettent l'accent sur le phénomène de la diminution des PME publiques qui s'est accru suite à la politique de privatisation engagée par l'État. (Dr. Iman Benziane et Ouafia Tedjani, op-cit. p. 57).

Ces derniers recommandent de focaliser l'effort sur les PME privées dans la mesure où elles participent à hauteur de 75,35% du PIB hors hydrocarbures. (Laila Melbouci, n° 08, juin 2005, p.51).

Au plan de la répartition géographique, les PME privées sont concentrées dans le nord du pays avec 373 337 PME et les hauts-plateaux 118039 tandis que les régions du sud du pays regroupent seulement 09% de PME privées.

S'agissant des secteurs d'activités, les PME exerçant dans le domaine des services arrivent en tête avec 51,54%. L'autre élément à retenir est l'accroissement des PME dans le secteur de l'agriculture avec 11,35% suivi par le secteur des services avec 10,23%.

D'un point de vue général, les chiffres fournis par les pouvoirs publics confirment une forte progression, ces dernières années, dans la création des PME en Algérie comparée à la mortalité des entreprises.

À cet égard, le nombre des PME privées créées en 2015 est de 84 223, alors que seulement 8646 PME privées ont été radiées durant la même période touchant, en particulier, le secteur des services.

Néanmoins, des études démontrent qu'en matière de densité, le taux reste très loin des normes internationales dans la mesure où celui-ci est de l'ordre de quarante-cinq (45) PME/PMI pour mille habitants, alors qu'en Algérie il ne dépasse pas vingt (20) PME pour mille habitants. (Aimad Datoussaid, p. 01)

Concernant le nombre d'employés, une nette progression est enregistrée en 2015 où l'effectif global a atteint 2 371 020 agents. Les salariés et les employeurs au niveau des PME privées sont au nombre total de 2 327 293 en 2015, soit en supériorité par rapport aux PME publiques qui sont de l'ordre de 43727. (Bulletin d'information statistique, n° 28, édition mai 2016).

II- Les programmes de mise à niveau en Algérie

Le succès apporté par les PME, notamment dans les pays émergents, ont amené le gouvernement algérien à accorder une

importance particulière à cette catégorie d'entreprises. Cela s'est traduit par l'adoption d'un programme national de mise à niveau en faveur des PME par lequel l'État s'est engagé à faire bénéficier cette famille d'entreprises des subventions, des avantages fiscaux...ect.

2-1.L'introduction de la mise à niveau

Le concept de la MAN a été défini par plusieurs auteurs et de différentes manières. Des chercheurs algériens définissent ce concept comme un ensemble d'actions consistant à « mettre à niveau une structure (une entreprise, un secteur d'activité, une économie nationale) et faire progresser cette structure existante pour la porter au niveau d'efficacité de structures semblables mais plutôt performantes ». (Amine Mokhefi, Ali Khaldi, Mohamed Lazreg, n° 06/2014, p.68).

Une autre définition met en relief le facteur de la concurrence et considère la MAN comme « un processus qui vise à préparer et adapter l'entreprise et son environnement aux exigences du libre-échange ». (IBID, p. 68).

L'on trouve aussi une autre définition qui considère la MAN comme un outil qui offre à l'entreprise les moyens d'un management moderne et efficient afin d'être prête à affronter tous les aléas de l'ouverture à la concurrence, nationale et étrangère. (IBID, p. 69).

En général, la MAN telle que définie par les experts du Ministère de l'Industrie et des Mines, est un programme ambitieux qui « consiste en la mise en place d'un système complet permettant la pérennité et la croissance de l'entreprise en améliorant sa compétitivité ». Ce mécanisme se traduit sur le terrain « par un processus d'apprentissage en vue d'acquérir des réflexes, des comportements et des méthodes de management dynamiques et innovants ». (Atout PME, novembre 2014, P. 16).

L'Algérie, après s'être inscrite dans le processus des accords d'association euro-méditerranéens, s'est lancée, à l'instar des pays voisins, dans des programmes de Mise à Niveau (MAN) des entreprises algériennes à travers le programme intitulé Euro-Développement PME (EDPME) en partenariat avec l'Union Européenne.

Ce programme était destiné au secteur privé de la PME/PMI et s'étalait sur une période de cinq (05) ans. Il devait commencer en octobre 2000 et s'achever en septembre 2006, mais son entrée en activité a tardé jusqu'au 2002 en raison du financement. Le budget

alloué à ce programme est de 63 millions d'euros dont 57 millions d'euros provenant de la commission européenne, 3,4 millions d'euros apportés par le gouvernement algérien et 2,5 millions d'euros représentant la contribution des entreprises qui bénéficient des prestations du programme.

Les deux parties (Ministère de la PME et de l'Artisanat-Commission Européenne) se sont fixées comme objectifs : l'amélioration de leur compétitivité et de la rentabilité du plus grand nombre de PME, la conquête éventuelle du marché extérieur et la création d'emplois. (G. Lassi, pourquoi la mise à niveau, P07).

Parmi les actions inscrites dans ce programme, il y a lieu de mentionner le financement des actions d'expertise et de formation et le soutien aux structures intermédiaires et aux services d'appui publics et privés.

Le nombre de PME qui ont bénéficié de ce programme de mise à niveau s'élève à 481 entreprises appartenant au secteur industriel et employant plus de 20 salariés.

Des universitaires affirment que ce programme a permis de développer une idée palpable sur les PME privées algériennes et sur leur fonctionnement, même si des anomalies ont été enregistrées au niveau du champ d'application de celui-ci. En effet, la région d'Alger était prioritaire et a su profiter des mesures prévues par ce programme contrairement aux autres wilayas du pays.

Constatant l'intérêt porté par les PME au « MEDA I », un programme complémentaire a été lancé, en octobre 2008, intitulé « MEDA II » qui s'inscrit dans le prolongement de cette stratégie visant essentiellement à maintenir la même dynamique. Les experts algériens formés dans le cadre de MEDA I ont contribué de manière active à la mise en œuvre de celui-ci qui était doté d'une enveloppe financière de 44 millions d'euros dont 40 millions sont offerts par l'UE tandis que l'Algérie a participé à hauteur de quatre (04) millions d'euros.

Compte tenu de l'expérience acquise auparavant et de certaines conditions favorables, comme l'existence d'un réseau des agences de MAN à travers plusieurs endroits du pays, il était prévu que des résultats concluants soient atteints dans le cadre de MEDA II.

Celui-ci accorde une importance particulière à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et au développement institutionnel.

L'évaluation du programme (MEDA), conçu et exécuté avec l'assistance d'un partenaire étranger, demeure une tâche difficile surtout par rapport à son impact sur l'économie du pays et s'il avait encouragé, à titre d'exemple, la production et la croissance hors hydrocarbures. Toutefois, des avis affirment qu'il a, au moins, mis l'accent sur la nécessité de mise à niveau de l'entreprise et permis de développer une expertise nationale en ce qui concerne les techniques et les instruments. (Hamid A. Temmar, Tome III, 1970/2014, p.237).

Quant au programme de mise à niveau lancé par le gouvernement algérien en février 2007, il est complémentaire aux dispositifs de mise à niveau déjà existants et couvre une période de six (06) ans.

Selon M. Abdelhamid Temmar, ancien Ministre de l'Industrie et de la Promotion des Investissements, ce programme s'articule autour d'un objectif essentiel qui est « le redéploiement de la fonction de production économique tout autant que le remodelage des rapports de l'économie nationale avec l'extérieur ».

En juillet 2010, le Conseil des Ministres a adopté le programme national de mise à niveau des PME au profit des petites et moyennes entreprises qui entre dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014 et s'inscrit dans le prolongement des réformes de libéralisation et d'ouverture de l'économie nationale. Il constitue un outil d'accompagnement tendant à l'amélioration de la compétitivité des PME algériennes et le renforcement de leur positionnement sur le marché local et les marchés extérieurs.

Ledit programme concerne un nombre important de PME estimées à 20.000 entreprises, employant de 05 à 250 salariés, sur une période de 05 ans. Il tient compte des spécificités du tissu industriel algérien et met l'ensemble des PME au même pied d'égalité, sans distinction de l'activité économique, pour s'adapter aux nouvelles mesures.

Les critères d'éligibilité retenus pour accéder au fonds national de mise à niveau des PME sont fondés sur l'appartenance de l'entreprise aux secteurs de l'industrie, de l'agro-alimentaire, du BTPH, de la pêche, du tourisme et de l'hôtellerie, des services, des transports, des services TIC. La PME éligible est celle en activité depuis deux (02)

ans, ayant une structure financière équilibrée et dont les capitaux sont à 100% algériens.

2-2. Les étapes principales et les objectifs

Les phases principales du programme national de mise à niveau sont comme suit :

- 1- Actions de diagnostic ;
- 2- Investissements matériels et immatériels ;
- 3- Formation et assistance technique.

Le déblocage des aides à l'entreprise demeure la dernière phase destinée évidemment aux PME ayant accompli toute la procédure d'apprentissage arrêtée par les pouvoirs publics.

Analysant ce programme, M. Temmar estime qu'il se fixe les objectifs suivants :

- **Stratégiques**: qui visent la diversification de l'appareil de production, la densification du tissu industriel, la relance de la croissance sur une base durable et endogène ;

- **Des objectifs plus immédiats**: à travers l'amélioration de la compétitivité des entreprises privées, la consolidation significative de leur productivité, le renforcement de leur positionnement sur le marché local et les marchés extérieurs.

Pour atteindre ces objectifs, l'ancien Ministre de la promotion des investissements considère que l'amélioration de l'environnement général de l'investissement et de la pratique des affaires est une condition sine qua non pour assurer le succès de la MAN.

D'autres focalisent l'attention sur les six (06) objectifs ci-après (Dr Youcefi Rachide et autres, p 09):

- la modernisation des équipements ;
- l'amélioration du système d'organisation, de gestion et de production ;
- la formation et le perfectionnement ;
- la qualité et la certification ;
- le marketing et les recherches de marchés ;
- l'alliance et le partenariat.

Quoi qu'il en soit, la quasi-totalité des spécialistes insistent sur l'importance de la MAN pour donner à l'entreprise algérienne les moyens de répondre aux exigences du libre-échange. Dans ce sillage et pour y arriver, la PME table sur l'accomplissement de deux ambitions :

- devenir compétitive en termes de prix, de qualité, d'innovation, etc. ;
- devenir capable de suivre, de muter et de maîtriser l'évolution des techniques et des marchés.

Au plan pratique et afin de réaliser cette double ambition, il est primordial pour l'entreprise de développer ses méthodes et pratiques organisationnelles en matière « de technologie, d'innovation, de contrôle des coûts et de la qualité, d'encadrement, de formation, de produits et marchés, de politique de vente, de gestion, d'ouverture aux partenaires techniques et commerciaux ». (les dispositions de mise à niveau de la PME maghrébine, p.03)

2-3. Les structures chargées de la mise en place de la MAN

Un dispositif législatif et institutionnel est instauré par l'État pour la réalisation de ce programme doté d'une enveloppe financière très importante de 385,7 milliards de dinars en concours définitifs.

C'est dans le prolongement de ces réformes qui a été instituée en mars 2005, l'Agence Nationale de Développement de la PME (ANDPME), avec pour mission principale de mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi. (2^{ème} rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance, juillet 2012, p.186).

Afin de permettre le succès de cette initiative, l'État a accordé de nombreuses facilités pour l'octroi de crédits et la simplification des procédures de taxation des PME. A cet égard, il a alloué un budget de 1000 Mds DA en bonification sur les taux d'intérêts des crédits bancaires accordés aux entreprises.

Un Fonds d'investissement et un Fonds de Garantie des crédits aux PME (FGAR) ont, également, été institués. Ils s'ajoutent aux autres organes et institutions participant directement ou indirectement à promouvoir les PME dans la sphère économique nationale.

Concernant le FGAR, sa mission consiste à faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme pour les entreprises qui produisent des biens ou des services. Il offre une garantie financière couvrant tous les projets productifs à partir de la création de l'entreprise jusqu'au renouvellement des équipements. La priorité est accordée aux projets qui contribuent à la création d'un grand nombre d'emplois. (Atout PME, Novembre 2014, P. 67).

En outre, des centres de facilitation, des antennes et agences régionales ont été créés pour donner un caractère national à cette opération et accorder une chance aux entreprises activant dans les régions situées loin de la capitale

S'agissant des institutions de soutien et d'accompagnement indirects aux PME, il importe de citer l'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) et l'Agence Nationale de Gestion des Microcrédits (ANGEM).

III- Bilan et perspectives

Les bilans établis soit par les autorités ou par les opérateurs privés font ressortir des résultats insatisfaisants. En effet, les PME algériennes font face à d'énormes difficultés en dépit des avantages accordés par l'État. À l'heure actuelle, les PME continuent de susciter l'intérêt du gouvernement qui continue d'afficher son soutien à ces entités.

3-1. Évaluation

En avril 2013, l'ANDPME a rendu public un premier bilan par lequel elle a fait savoir que seulement 2383 dossiers d'adhésion ont été déposés sur les 20000 PME prévues par le programme, soit presque 12% des entreprises concernées. Les secteurs d'activités qui ont demandé à y adhérer sont : PTPH 1450 dossiers, l'industrie 394, services 269, l'agro-alimentaire 98 et les transports 65.

En matière de financement, se sont 1100 entreprises qui ont obtenu des décisions de financement.

Le bilan en question a fait ressortir des résultats qualifiés de faibles par rapport aux objectifs arrêtés, ajouter à cela le taux important d'abandon des PME après l'adhésion au programme.

Des experts algériens ont constaté que cette mise à niveau n'a été réalisée qu'à autour de 35% en l'espace de 05 années de mise en œuvre. M. BENSACI a suggéré de revoir le statut de l'organisme chargé de piloter ce programme ainsi que sa manière de fonctionner..(Interview réalisée avec M. Zaim BENSACI)

Des craintes apparaissent, également, par rapport aux secteurs qui ont bénéficié de la MAN. En effet, les entreprises du BTPH dominant à hauteur de 59% tandis que celles de l'industrie et de l'agriculture, qui sont porteuses de forte valeur ajoutée, occupent une position faible.

Les entreprises industrielles demeurent incapables d'améliorer leur capacité en matière de production et de gestion interne et affichent un manque de culture industrielle et une méconnaissance des besoins des marchés national et international.

Un autre secteur occupant une place prépondérante dans la MAN, à savoir les TIC, souffre lui aussi de plusieurs carences, notamment, au niveau de la compétitivité et en matière de recherche et développement. À cet égard, le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication a lancé le programme «E-Algérie 2013» au profit des PME du secteur des TIC dans le but de favoriser l'émergence de l'économie numérique et de bénéficier des plans de formation spécifique et des opportunités commerciales offertes.

Outre sa faible taille, la PME algérienne est fragilisée par denombreux facteurs dont il y a lieu de citer (les dispositions de mise à niveau de la PME maghrébine « Tunisie, Maroc et l'Algérie », p.03):

-l'attribution des postes clés dans l'entreprise sur des bases de népotisme et de clientélisme;

-les capacités financières limitées ;

-le retard technologique qui s'explique, entre autres, par l'utilisation d'anciennes machines obsolètes récupérées à l'étranger ;

-le système institutionnel auquel est confrontée l'entreprise se caractérise par la bureaucratie et la réglementation rigide;

-l'absence de programmes de formation destinés à améliorer la qualification du personnel et leur capacité à assimiler les évolutions technologiques et à s'adapter aux changements et aux besoins de l'entreprise.

Pour sa part, l'ANDPME a relevé des insuffisances dans l'exercice de sa mission de nature à ralentir la concrétisation des objectifs inscrits dans le cadre de la MAN. Elle met l'accent sur le recrutement des compétences et le manque de l'expertise et des services d'appui techniques et technologiques.(Atout PME, les principales contraintes rencontrées par l'ANDPME dans l'exercice de ses missions, Novembre 2014/2, P. 46).

Un autre facteur spécifique aux PME algériennes en difficulté est souvent cité par les académiciens. Il s'agit des chefs d'entreprises qui refusent d'admettre que la survie de leurs entreprises passe

nécessairement par un plan de mise à niveau visant à introduire de nouvelles pratiques managériales et techniques.

3-2.Perspectives

En dépit des contraintes enregistrées, la création des PME en Algérie connaît une évolution positive et une grande accélération. Selon le Ministère de l'Industrie et des Mines, à la fin de l'année 2014, la population globale des PME s'élève à 852053, le nombre de PME privées s'élève à 851511 et les PME publiques est de 542. Ces entreprises emploient un effectif total de 2157232 salariés.

Des opérateurs économiques préconisent de focaliser l'effort sur les PME privées, dans leur nécessaire mise à niveau, compte tenu de leur rôle à créer de la valeur ajoutée et des emplois et à diminuer ainsi le taux de chômage. En effet, les PME privées ont fait montre de leur capacité à créer des postes d'emploi permanents à moindre coût par rapport aux grandes entreprises.

S'agissant de l'emploi, des organes étatiques annoncent la création de pas moins de 450 000 emplois à fin novembre 2009, contre 110 000 en 2001. (Entretien avec Slim Othmani, PDG de NCA Rouiba, la PME, un des piliers de l'économie algérienne, International l'actuel, n° 113-Mars 2010).

Des statistiques fournies par le Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement montrent une évolution remarquable des postes d'emplois générés par les entreprises privées qui ont atteint en 2010 le chiffre de 607 297 emplois.

La même source précise que le secteur des PME compte actuellement 934.596 entreprises employant près de 2,4 millions de travailleurs. (www.aps.dz. jeudi 22/12/2016 à 15 :20).

Pour sauvegarder les emplois créés, il est nécessaire de renforcer la position des PME dans le tissu économique national en consacrant un effort supplémentaire tendant à favoriser le noyau d'entreprises performantes dont le rôle est avéré dans la croissance économique du pays.

Cette priorité est, également, liée à la question évoquée supra celle de la pérennité des PME nouvelles dont moins de la moitié survivent plus de cinq (05) ans. (Bououa Zineb, décembre 2015, P.21).

Des responsables de PME algériennes ayant adhéré à la MAN expriment leur satisfaction quant à la qualité des résultats obtenus parmi lesquels figurent l'augmentation du chiffre d'affaires de la

société, le développement des compétences et d'un système de management performant.

Il est clair que les pouvoirs publics ne comptent pas abandonner ce programme ambitieux et continuent à exprimer leur soutien aux PME qui sont au cœur du nouveau modèle économique du pays. Ainsi, des efforts sont déployés en vue de garantir l'émergence d'un secteur privé national productif pour aller vers la diversification de l'économie nationale, notamment, en cette période difficile marquée par la chute des prix du pétrole.

De leur côté, de nombreux académiciens algériens considèrent les PME comme un enjeu économique et social et l'élément le plus efficace et le moins coûteux pour le développement économique d'un pays en plein mutation.

Cependant, ils exhortent l'État à réviser sa politique de soutien aux PME qui doit être plus pertinente et dépassant les lourdeurs administratives et bureaucratiques. Ils l'incitent aussi à améliorer le climat des affaires. (Samia GHARBI,)

Le gouvernement compte augmenter le nombre des PME et ambitionne d'atteindre 1.34 millions de PME en 2020 et un peu plus de deux millions à l'horizon 2025. Il s'agit d'atteindre une moyenne de 31 PME par 1000 habitants en 2020 et de 43 à l'horizon 2025. (PME à l'horison 2025, in www.made-in-Algeria.com).

En tout cas, il reste beaucoup à faire pour atteindre cet objectif d'autant plus que les pouvoirs publics sont préoccupés par la faiblesse du tissu des PME en Algérie et son étroitesse.

Le parlement a adopté, en décembre 2016, une nouvelle loi de développement des PME. Celle-ci prévoit une série de mesures de soutien au profit des PME, notamment, en matière de sauvetage et de reprise des activités des PME viables en difficultés. Le texte évoque pour la première fois des facilités au profit des PME pour l'accès au foncier. Un Fonds d'amorçage pour encourager la création de start-up innovantes sera, également, mis en place, destiné à financer les frais préalables devant permettre la conception du produit prototype.

Conclusion

Cette étude a voulu faire la lumière sur les dispositions prises par l'État algérien pour créer les conditions nécessaires visant l'amélioration du climat dans lequel évoluent les petites et moyennes entreprises, à travers les programmes de mise à niveau.

Il ressort des différentes analyses consacrées au programme national de mise à niveau que celui-ci n'a pas atteint les objectifs tracés par les pouvoirs publics à cause, notamment, de la bureaucratie, de la faiblesse du secteur bancaire et du climat économique contraignant.

Dans le cas de l'Algérie, il reste beaucoup à faire pour rendre la PME compétitive sur le plan quantitatif et qualitatif et mieux adaptée aux exigences du libre-échange. Les parties concernées à savoir l'État et les acteurs économiques sont appelés à fournir davantage d'effort pour soutenir les programmes de mise à niveau de manière à permettre à l'entreprise d'être un levier de développement économique et social.

Bibliographie :

- 1- Benziane Iman et Ouafia Tedjani, Contribution de la mise à niveau des PME à la réduction du taux de chômage, Revue Recherche économiques et managériale, Université Mohamed Khider, Biskra, n° 05/juin 2009, p.49.
- 2- Bouira Nora et Benmessaoud Khadidja , développement et perspectives des PME algériennes, mémoire de magistère en management, université d'Oran, faculté des sciences économiques, 2012-2013, p.22.
- 3- Bououa Zineb, Importance et rôle des PME pour le développement économique algérien, Revue Atout PME, décembre 2015, P.21.
- 4- Bulletin d'information statistique, Ministère de l'Industrie et des Mines, n° 28, édition mai 2016.
- 5- Datoussaid Aimad, PME et création d'emploi en Algérie : quelles réalités ?, p. 01, étude publiée sur le site www.asectu.org.
- 6- Entretien avec Slim Othmani, PDG de NCA Rouiba, la PME, un des piliers de l'économie algérienne, International l'actuel, n° 113-Mars 2010.
- 7- GHARBISamia, les PME/PMI en Algérie : État des lieux, étude publiée sur le site riifr.univ-littoral.fr.
- 8- Interview réalisée avec M. Zaim BENSACI, Président du Conseil National Consultatif de la PME, publiée sur le site maghrebemergent.info en date du 06 juillet 2014, à 12 :34.
- 9- Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire ; n°18.01 ; du 12 décembre 2001.
- 10- Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire ; n°17.02 du 10 janvier 2017.
- 11- Lassi .G , pourquoi la mise à niveau, in PME Magazine d'Algérie, n°52 du 15/12/2007 au 15/01/2008, p 7.
- 12- Lekhal Mounir, Stratégie et Pérennité de la PME, Revue ATOUT PME, Ministère de l'Industrie et des Mines, n°2/ 2015, p.36.

13- les dispositions de mise à niveau de la PME maghrébine « Tunisie, Maroc et l'Algérie », p.03, site : www.ummtto.dz/IMG/pdf/Ait_sisaid.pdf.

14- Melbouci Laila, Les PME algériennes : Un essai d'analyse par les ressources, Revue des Sciences Humaines, Université –Mohamed Khider Biskra, n° 08, juin 2005, p.51.

15- Mise à niveau des PME, étude publié sur le site du Ministère de l'Industrie et des Mines, www.mdipi.gov.dz.

16- Mokhefi Amine, Ali Khaldi, Mohamed Lazreg, la mise à niveau des PME algériennes, un levier de compétitivité des entreprises, Revue des entreprises algériennes, n° 06/2014, p.68.

17- 2ème rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance, juillet 2012, p.186.

18- Temmar Hamid A., l'Économie de l'Algérie, les politiques de relance de la croissance, Tome III, 1970/2014, office des publications universitaires, p.237.

19- PME à l'horizon 2025, in www.made-in-Algeria.com.

20- Programme National de Mise à Niveau des PME, inAtout PME, novembre 2014, P. 16.

21- www.aps.dz. jeudi 22/12/2016 à 15 :20.